

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28

VILLE DE BRIARE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 février, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame LAVARENNE Monique ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absent : Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane.

Absents excusés :

Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur COQUILLET Jean-François.

Procuration a été donnée à :

Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration à Madame LAVARENNE Monique.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur COQUILLET Jean-François donne procuration à Monsieur GAUDICHON Eric.

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-014 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLE DE SPECTACLE AVEC LA SOCIÉTÉ BAZ'ART.

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de la municipalité un contrat de mise à disposition de salle de spectacle du Centre Socio Culturel a été conclu par la ville de Briare et CW Production représenté par Monsieur Dominique COUBES en mars 2021.

Considérant que la Mairie met à disposition des bâtiments municipaux et la Société propose des spectacles de qualité, abordables et de renommée nationale ou internationale aux habitants de la Ville de Briare.

Considérant que le nom du producteur a été modifié par avenant en décembre 2022. Un avenant au contrat a alors été rédigé entre la Ville et Madame VIERNE Nathalie agissant au nom de la société Baz'Art.

Considérant qu'il convient de renouveler le contrat de mise disposition de salle de spectacle du Centre socio culturel pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} mars 2025 dans la limite de 3 ans.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 20 voix POUR ; 6 ABSTENTIONS (Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Madame LECLERC Sylvie) et 2 voix CONTRE (M. DENIZOT Gabriel et M. GARDINIER Frédéric).

AUTORISE le Maire à renouveler ladite convention.

Le 24 février 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET